Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Florent THOMAS
M. Damien LE ROUX	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

12. Actualisation des autorisations de programmes

Monsieur HURTREL rapporte :

S'agissant des communes de plus de 3.500 habitants, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

L'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (...). Chaque autorisation de programme (...) comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. »

Il convient de procéder à la révision des autorisations de programme afin d'actualiser leur montant global ou la répartition des crédits de paiement entre exercices.

I. AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 « TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*						Subventions	484 000,00 €
6 781 390,16 €	3 686 000,00 €	5 501 275,06 €	878 154,16 €	2 894 236 €	1 934 000 €	552 000 €	523 000 €	FCTVA	1 085 022,43 €
								Autofinancement/ emprunt	5 212 367,73 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°1 « Transition Ecologique et Energétique » comme suit :

AP n°1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	484 000,00 €
5 418 066,49 €	5 501 275,06 €	6 781 390,16 €	2 339 652,90 €	1 196 511,99 €	1 220 801,60 €	661 000,00 €	FCTVA	886 779,63 €
							Autofinancement/ emprunt	4 045 286,86 €

II. AUTORISATION DE PROGRAMME N°2 « EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*						Subventions	2 540 000,00 €
6 125 574,58 €	6 340 000,00 €	6 114 442,00 €	60 469,58 €	50 000 €	109 250 €	1 731 643 €	4 174 212,00 €	FCTVA	980 091,93 €
								Autofinancement/ emprunt	2 605 482,65 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°2 « Equipements d'accueil du jeune enfant » comme suit :

AP n°2 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	2540 000,00 €
3 122 212,58 €	6 114 442,00 €	5 125 574,58 €	60 469,58 €	208 810,00 €	- €	2 852 933,00 €	FCTVA	512 167,75 €
							Autofinancement/ emprunt	70 044,83 €

III. AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 « GROUPE SCOLAIRE SALENTINE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été révisés comme suit par délibération du 16/12/2024:

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP - révisions antérieures			Mandaté antérieur	Crédits de paiement	Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	2024	Montant	2024	Nature	Montant
	12/12/2022	*03/04/2023*	*08/04/2024*			Subventions	354 000,00 €
4 376 172,72 €	4 390 000,00 €	4 400 119,00 €	4 356 172,72 €	4 287 922,72 €	88 250,00 €	FCTVA	687 000,00 €
						Autofinancement/ emprunt	3 335 172,72 €
CODE OPERATION : 0410							

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°3 « Groupe scolaire Salentine » comme suit :

AP n°3 GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	Montant de l'AP - révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2024	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	08/04/2024	*16/12/2024*					Subventions	354 000,00 €
4 335 459,77 €	4 356 172,72 €	4 376 172,72 €	4 315 478,77 €	19 980,00 €	- €	- €	FCTVA	687 000,00 €
							Autofinancement/ emprunt	3 294 459,77 €
CODE OPERATION : 0410								

IV. AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 « GROUPE SCOLAIRE SIMONE-VEIL »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été révisés comme suit par délibération du 16/12/2024:

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP - révisions antérieures			Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	2024	Montant	2024	2025	2026	Nature	Montant
	12/12/2022	*11/12/2023*	*08/04/2024*					Subventions	783 000,00 €
11 380 000,00 €	10 295 000,00 €	11 400 000,00 €	11 403 000,00 €	934 599,67 €	5 192 000,00 €	4 954 000,00 €	259 400,33 €	FCTVA	1 824 000,00 €
								Autofinancement/ emprunt	8 793 000,00 €
CODE OPERATION : 0419									

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°4 « Groupe scolaire Simone-Veil », comme suit :

AP n°4 GROUPE SIMONE-VEIL	Montant de l'AP – révisions antérieures		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2024	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	08/04/2024	*16/12/2024*					Subventions	894 967,00 €
11 400 000,00 €	11 400 000,00 €	11 380 000,00 €	3 590 205,68 €	6 215 086,02 €	1 594 708,32 €	- €	FCTVA	1 824 000,00 €
CODE OPERATION : 0419							Autofinancement/ emprunt	8 681 033,00 €

V. AUTORISATION DE PROGRAMME N°5 « EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*							Subventions	- €
2 674 264,85 €	859 000,00 €	1 578 561,14 €	511 556,14 €	217 833,71 €	729 389,85 €	938 825 €	505 200 €	500 800 €	FCTVA	427 892,38 €
									Autofinancement/ emprunt	2 246 382,47 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°5 « Equipements scolaires et périscolaires » comme suit :

AP n°5 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	- €
4 589 410,95 €	1578 561,14 €	2 674 264,85 €	1098 057,93 €	791 553,02 €	295 800,00 €	2 414 000,00 €	FCTVA	754 487,37 €
							Autofinancement/ emprunt	3 834 923,58 €

VI. AUTORISATION DE PROGRAMME N°6 « MOYENS DE L'ACTION DES SERVICES MUNICIPAUX»

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*						Subventions	- €
4 467 961,00 €	3 320 000,00 €	4 467 961,00 €	1 076 911,72 €	1 268 786 €	860 000 €	665 000,00 €	597 263,28 €	FCTVA	714 873,76 €
								Autofinancement/ emprunt	3 753 087,24 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°6 « Moyens de l'action des services municipaux » comme suit :

AP n°6 MOYENS DE L'ACTION DES AGENTS MUNICIPAUX	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	- €
5 089 191,95 €	4 467 961,00 €	4 467 961,00 €	1 076 911,72 €	1 106 830,67 €	760 000,00 €	1 595 000,00 €	FCTVA	834 831,05 €
							Autofinancement/ emprunt	4 254 360,90 €

VII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°7 « COHESION SOCIALE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*					Subventions	708 000,00 €
5 120 000,00 €	3 200 000,00 €	4 125 751,00 €	829 996,44 €	2 639 612 €	1 170 443 €	479 948,56 €	FCTVA	819 200,00 €
							Autofinancement/ emprunt	3 592 800,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°7 « Cohésion sociale » comme suit :

AP n°7 COHESION SOCIALE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	708 000,00 €
5 412 717,97 €	4 125 751,00 €	5 120 000,00 €	1 289 784,92 €	1 722 933 €	1 640 000,00 €	760 000,00 €	FCTVA	887 902,26 €
							Autofinancement/ emprunt	3 816 815,71 €

VIII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 « ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*					Subventions	
5 097 784,77 €	3 942 000,00 €	5 128 027,00 €	1 398 674,77 €	1 499 110 €	1 125 000 €	1 075 000 €	FCTVA	815 645,56 €
							Autofinancement/ emprunt	4 282 139,21 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°8 « Entretien et sécurité du patrimoine bâti » comme suit :

AP n°8 ENTRETIEN ET SECURITE DU PATRIMOINE BATI	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	
9 923 711,69 €	5 128 027,00 €	5 097 784,77 €	2 386 286,01 €	1 595 426 €	1 261 000 €	4 680 000,00 €	FCTVA	1 627 885,65 €
							Autofinancement/ emprunt	8 295 825,94 €

IX. AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 « QUARTIER PLAISANCE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*						Subventions	
9 309 535,00 €	8 332 000,00 €	9 900 000,00 €	172 423,11 €	384 261 €	1 281 305 €	2 868 405 €	4 603 140,89 €	FCTVA	1 489 525,60 €
								Autofinancement/ emprunt	7 820 009,40 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°9 « Quartier Plaisance » comme suit :

AP n°9 QUARTIER PLAISANCE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	
12693 990,33 €	9 900 000,00 €	9 309 535,00 €	326 914,93 €	207 028 €	389 803 €	11 770 247,00 €	FCTVA	2 082 332,17 €
							Autofinancement/ emprunt	10 611 658,16 €

X. AUTORISATION DE PROGRAMME N°10 « FABRIQUE DE LA VILLE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions	Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	Montant	2024	2025	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022					Subventions	
2 297 808,00 €	2 434 800,00 €	1 438 007,86 €	140 000 €	314 800 €	405 000,14 €	FCTVA	
						Autofinancement/ emprunt	2 297 808,00 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°10 « Fabrique de la ville » comme suit :

AP n°10 FABRIQUE DE LA VILLE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*08/04/2024*					Subventions	
2 163 629,67 €	2 434 800,00 €	2 297 808,00 €	1 443 829,67 €	389 800,00 €	- €	330 000,00 €	FCTVA	
							Autofinancement/ emprunt	2 163 629,67 €

XI. AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 « CULTURE »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été révisés comme suit par délibération du 16/12/2024:

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions			Mandaté antérieur	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	2024	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	12/12/2022	*03/04/2023*	*08/04/2024*						Subventions	200 000,00 €
2 035 342,00 €	1 015 500,00 €	2 550 000,00 €	2 035 342,00 €	586 353,76 €	183 988 €	93 000 €	144 000 €	1 028 000,24 €	FCTVA	325 654,72 €
									Autofinancement/ emprunt	1 509 687,28 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°11 « Culture » comme suit :

AP n°11 CULTURE	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2024	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	08/04/2024	*16/12/2024*					Subventions	200 000,00 €
2 170 201,86 €	2 035 342,00 €	2 035 342,00 €	1 258 851,86 €	19 350,00 €	484 000,00 €	408 000,00 €	FCTVA	355 999,91 €
							Autofinancement/ emprunt	1 614 201,95 €

XII. AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Pour mémoire, le montant global de l'autorisation de programme et l'échéancier des crédits de paiement ont été fixés comme suit par délibération du 08/04/2024 :

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur					Financement prévisionnel	
Montant TTC	2022	2023	Montant	2024	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	28/03/2022	*03/04/2023*						Subventions	- €
15 237 820,68 €	4 056 500,00 €	14 500 000,00 €	481 810,68 €	1 736 010 €	2 222 000 €	3 912 000 €	6 886 000 €	FCTVA	2 360 961,60 €
								Autofinancement/ emprunt	12 876 859,08 €

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°12 « Equipements sportifs » comme suit :

AP n°12 EQUIPEMENTS SPORTIFS	Montant de l'AP et révisions		Mandaté antérieur	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant TTC	2023	2024	Montant	2025	2026	Ultérieurs	Nature	Montant
	03/04/2023	*08/04/2024*					Subventions	- €
12 145 245,37 €	14 500 000,00 €	15 237 820,68 €	1 166 791,65 €	921 253,72 €	934 000,00 €	9 123 200,00 €	FCTVA	2 104 670,35 €
							Autofinancement/ emprunt	10 040 575,02 €

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN et M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault » :

– **APPROUVE** la révision des autorisations de programme telle que présentée ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025
Et par publication le : 01 AVR. 2025